Département de SEINE-ET-MARNE -°-°-°- Canton de Pontault-Combault -°-°-°- Commune de ROISSY-EN-BRIE	**DOMAINE** Finances publiques

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°19/2024
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne pour l'achat d'un LBD

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22, et L.2122-34,

VU la délibération n°16/2020 du 2 juin 2020, aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'impératif de garantir la sécurité publique et de doter la police municipale de Roissy-en-Brie des équipements nécessaires à l'exercice de ses missions,
Considérant la nécessité d'acquérir un Lanceur de Balles de Défense (LBD) pour permettre une gestion plus efficace des situations conflictuelles, tout en assurant la sécurité des agents et des citoyens,

D E C I D E :

Article 1 : De procéder à l'acquisition d'un Lanceur de Balles de Défense (LBD) pour la Police Municipale de Roissy-en-Brie d'un montant de 2.638 € HT

Article 2 : D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès du Département de Seine-et-Marne.

Article 3 : Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 791€, représentant 30% du coût total hors taxes de l'acquisition, conformément aux taux d'intervention prévus.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Un extrait sera affiché en Mairie. Expédition en sera faite à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

Fait à Roissy-en-Brie,
le 02 02/2024

Par délégation du conseil municipal,
le Maire,

MAIRIE DE ROISSY-EN-BRIE (SEINE-ET-MARNE) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

François BOUCHART